

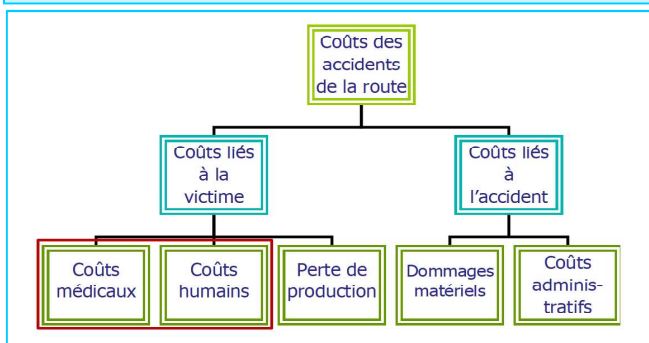
Le coût de l'insécurité routière

Les **valeurs tutélaires** de l'insécurité routière évoluent selon le PIB par habitant et sont actualisées chaque année. Elles s'élèvent en 2021 à :

- 3,575 millions d'euros pour une personne tuée,
- 446 887 euros pour un blessé hospitalisé plus de 24 heures,
- 17 875 euros pour un blessé léger,
- 5 482 euros pour les dégâts matériels (accident matériel ou corporel).

Ces valeurs de référence et les méthodologies d'évaluation sont précisées par l'**instruction du 16 juin 2014** relative à l'évaluation des projets de transport et la note méthodologique du 1^{er} octobre 2014, conformément aux recommandations du rapport de la mission **Quinet**, paru en 2013, sur l'évaluation socio-économique des investissements publics et inspiré d'un rapport de l'OCDE.

Décomposition des coûts des accidents de la route



Source : Projet Européen "Safetycube", 2017.

Estimation du coût total de l'insécurité routière 2021 selon le rapport Quinet et le rapport VALOR

2021		Nombre	Quinet	VALOR
Valeurs tutélaires (k€)	Tué	-	3 575	5 743
	Blessé grave MAIS3+ *	-	447	891
	Blessé hospitalisé non	-	447	718
	Blessé léger	-	18	29
	Dégât matériel	-	5	5
Evol. valeurs	2019-2021	-	0,8%	0,8%
	2010-2021	-	19,2%	19,2%
Coût (Md €)	Tué	2 944	10,5	16,9
	Blessé grave MAIS3+ *	15 944	7,1	14,2
	Blessé hospitalisé non	31 888	14,3	22,9
	Blessé léger	192 154	3,4	5,5
	Accident corporel	185 804	1,0	1,0
Accident matériel	1 816 807	10,0	10,0	
Coût total (Md €)	2021	-	46,3	70,5
	2019	-	48,6	73,5
	2010	-	48,2	74,5

*En attendant une modélisation actualisée par l'Université Gustave Eiffel, l'ONISR a produit des estimations provisoires pour les années 2017-2021 (voir p. 168) pour les blessés MAIS3+ et MAIS1-2, ensuite répartis en blessés hospitalisés non graves (2 fois le nombre de MAIS3+) et blessés légers (le reste). Le nombre d'accidents corporels est estimé grâce au ratio victimes estimées/victimes BAAC.

Les coûts liés à l'insécurité routière ont été les premiers à être intégrés dans l'évaluation socio-économique des infrastructures de transport. Ils correspondent à différentes composantes : coûts médicaux et sociaux, pertes de production, préjudices affectifs, etc.

Les travaux de l'Université Gustave Eiffel sur les données des hôpitaux (Registre du Rhône) et les données des forces de l'ordre (fichier BAAC) conduisent à estimer le nombre réel des blessés à au moins 4 fois celui enregistré dans le BAAC. Sur la base des dernières modélisations du Registre pour l'année 2016, l'ONISR a développé une méthode d'estimation des blessés sur les années 2016-2021 (page 168).

En 2021, le coût des accidents corporels en France métropolitaine, calculé sur la base des valeurs tutélaires (Quinet) ci-contre, s'établit à 36,4 milliards d'euros (Md€) répartis comme suit :

- 10,5 Md€ au titre de la mortalité ;
- 21,4 Md€ au titre des hospitalisations ;
- 3,4 Md€ pour les victimes légères ;
- 1,0 Md€ pour les dégâts matériels de ces accidents corporels.

Au coût des accidents corporels s'ajoute celui des accidents uniquement matériels. 1,23 millions d'accidents matériels ont été déclarés en responsabilité civile en 2021 auprès des compagnies d'assurances¹, auxquels il faut ajouter 587 000 dommages véhicules estimés lors d'accidents à 1 véhicule. Le coût des accidents non corporels correspondant aux seuls dégâts matériels est de l'ordre de 10,0 Md€.

Le coût total de l'insécurité routière (valeurs Quinet) est donc de 46,3 Md€, soit 1,9 % du PIB, et en baisse de - 4,6 % par rapport au coût de l'insécurité routière en 2019.

La France a fait le choix de prendre comme valeur pour le blessé hospitalisé de plus de 24 h « 12,5 % de la valeur statistique de la vie humaine » et pour le blessé léger « 0,5 % ». Ces valeurs suivent les recommandations du projet européen HEATCO (Bickel, P., Friedrich, R., *et al.* 2006), qui suggérait de prendre un pourcentage de la valeur statistique de la vie humaine lorsqu'un calcul direct ne peut être effectué.

Le projet de recherche M-VASEM de l'Université Gustave Eiffel, intégré au projet européen VALOR, a produit une estimation de la valeur unitaire d'un tué ou d'un blessé grave sur l'ensemble des coûts supportés. Les résultats donnent une valeur de la vie statistique 1,6 fois plus importante, et une valeur du blessé grave 2 fois plus importante que celles établies par le rapport Quinet. En partant de ces chiffres, on peut estimer **un coût de l'insécurité routière à 70,5 Md€ en 2021.**

En 2019, dernière année sans pandémie, l'évolution croissante des valeurs tutélaires depuis 2010 compense la baisse de l'accidentalité routière sur la décennie.

¹ Source : France Assureurs.